

**Vœu présenté par la majorité municipale du 12<sup>e</sup> arrondissement,**

**sur proposition des élu-es du groupe Communiste et citoyen**

**Relatif aux violences faites aux femmes dans le sport**

Considérant que les violences sexuelles dans le sport concernent à 98% des victimes mineures et que 78% d'entre elles sont des femmes ;

Considérant que la lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu essentiel de société, d'inégalité entre les sexes mais aussi une urgence de santé publique car les conséquences psychosomatiques, sociales et économiques qu'elles induisent sont considérables.

Considérant la récente libération de la parole des femmes sur le sujet des violences sexuelles dans le sport ;

Considérant que certains des faits relatés se sont déroulés au sein de clubs et d'institutions présentes sur le 12<sup>ème</sup> arrondissement, à l'INSEP et à la patinoire de Bercy notamment ;

Considérant les révélations de Sarah Abitbol concernant les viols, les attouchements et le harcèlement sexuel subis au sein du club les Français volants de Paris ;

Considérant la question d'actualité du groupe Communiste-Front de gauche posée à la Maire de Paris lors de la séance de février 2020 demandant à la ville de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cessent ces violences inadmissibles, et que leurs auteurs n'exercent plus dans des structures sportives que nous subventionnons ;

Considérant la communication Paris + Sportive présentée en février 2019 prenant l'engagement de préparer les clubs et bénévoles à la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes ;

**Le conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- Le 12<sup>ème</sup> devienne un territoire expérimental « zéro violences faites aux femmes dans le sport » ;
- Un guide méthodologique de prévention des violences dans les structures sportives soit élaboré et distribué aux encadrants et aux partenaires des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Un module de formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles soit mis en place et que celui-ci s'appuie sur les athlètes victimes pour mener des actions de sensibilisation ;
- Le club ou l'association sportive soit un lieu d'écoute et de ressources pour les femmes et jeunes filles en cas d'insécurité et/ou d'agressions ;

- Une réflexion soit engagée autour de la mise en place d'une référente sur ces questions, extérieure aux clubs et au mouvement sportif, présente via des permanences ou joignable par toute personne se sentant soit en insécurité soit étant victimes de violences sexuelles dans le cadre de sa pratique sportive ;
- Un soutien financier aux projets de reconstruction par le sport des victimes de violences soit mis en place.